https://www.emploi-territorial.fr/fiches-carrieres/police-municipale

PORTAIL DE L'EMPLOI TERRITORIAL

Référentiel des métiers et cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Fiche Filière — Police Municipale

Domaines : Sécurité publique | Police municipale | Prévention | Surveillance de la voie publique

CADRES D'EMPLOIS PAR CATÉGORIE

CATÉGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES PRINCIPAUX	NIVEAU DE RECRUTEMENT
A	**Directeurs de police municipale**	Directeur de police municipale, Directeur principal	Concours *(communes de + de 40 agents)*
B	**Chefs de service de police municipale**	Chef de service, Chef de service principal de 2e et 1re classe	Concours ou promotion interne
C	**Agents de police municipale**	Gardien-brigadier, Brigadier, Brigadier-chef principal	Concours

SPÉCIFICITÉS & CONDITIONS D'EXERCICE

- **Agrément et assermentation :** Soumis à un agrément préfectoral et à une double assermentation (tribunal judiciaire et préfet).
- **Convention de coordination :** Obligatoire avec les forces de sécurité de l'État dans les communes disposant d'un service de plus de 3 agents.
- **Port d'armes :** Subordonné à une autorisation préfectorale et au suivi d'une formation spécifique.
- **Accès au cadre d'emplois A :** Les directeurs ne sont accessibles que dans les communes ou EPCI dont le service comprend au moins 40 agents.

MISSIONS TYPES

- Surveillance de la voie publique et des lieux publics
- Police de la circulation et du stationnement

CADRE JURIDIQUE

Articles L411-1 et suiv. du CGFP
Organisation en cadres d'emplois et catégories.

- Constatation des infractions à la réglementation communale
- Missions de prévention et de médiation
- Exécution des arrêtés municipaux et des mesures de police administrative

Article L411-2 du CGFP
Répartition en catégories A, B et C.

Article L415-1 du CGFP
Compétence exclusive de l'autorité territoriale pour les nominations.

Décrets d'application
Statuts particuliers des directeurs, chefs de service et agents de police municipale.